

## Le SCOT en chiffres

**77 communes (4 EPCI) - 1 157 km<sup>2</sup> - Près de 341 000 habitants (INSEE 2020)**

**298 habitants / km<sup>2</sup> - 0.9 % de taux de croissance annuel moyen (Données INSEE sur les années 2008-2018)**

**29 km de littoral (côte sableuse)**

**49% d'espaces agricoles**

**36 % d'espaces naturels**

**12% de zones artificialisées**



## RÉVISION DU SCOT // du PADD au Document d'Orientations et d'Objectifs : des orientations politiques et objectifs au règlement

Les années 2020 à 2022 ont été consacrées à la conception du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), à l'amendement du PADD et à l'actualisation des cahiers thématiques composant le diagnostic territorial. Les travaux réalisés sont le résultat de séminaires de travail associant élus, techniciens et partenaires.

Pivot du SCOT, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui définit les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire pour les 15 années à venir, a été amendé par rapport à sa version initiale sur certaines orientations et objectifs, afin notamment de prendre en compte les objectifs de la loi Climat et Résilience d'août 2021. Ce document, avec ses trois ambitions majeures, a fait l'objet d'un nouveau débat des élus en décembre 2021 et janvier 2022, notamment sur les points suivants : la baisse du taux de croissance démographique annuel moyen à 0.7 % et le renforcement des objectifs de réduction de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

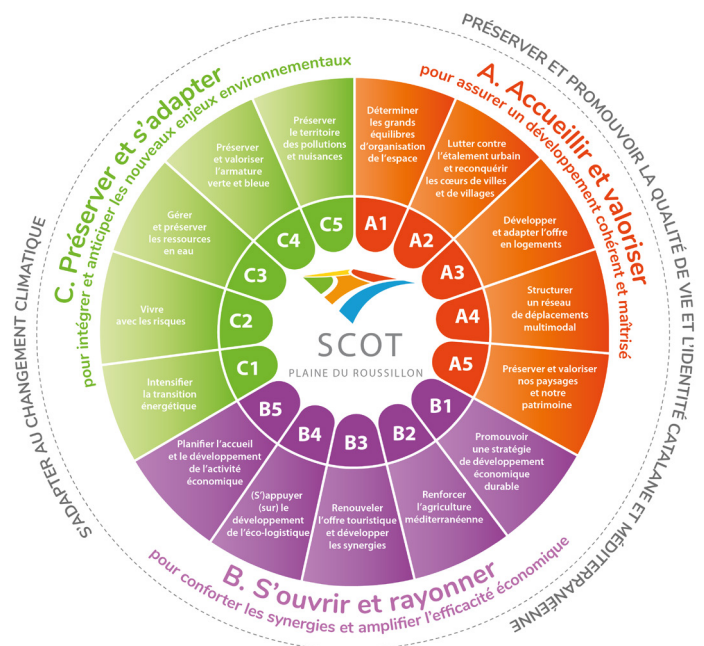
Aujourd'hui, la finalisation du DOO, dernière étape stratégique avant l'arrêt du projet de révision du SCOT, doit permettre de répondre aux enjeux identifiés dans le PADD.

Ces orientations et objectifs vont s'imposer par un rapport de compatibilité\* aux documents d'urbanisme locaux (PLU/PLUi, cartes communales, programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de mobilités), à certaines opérations foncières et d'aménagement, et aux autorisations d'exploitation commerciale.

Au mois de mai prochain, les grandes orientations du DOO seront présentées lors de 4 réunions publiques (voir dates en fin de document).

Aboutissement d'un long travail de préparation, le SCOT de la Plaine du Roussillon est un projet politique ambitieux et doit être la traduction d'un engagement collectif.

*\* Principe de compatibilité : le rapport de compatibilité exige que les dispositions des documents d'urbanisme locaux (PLU) ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions du SCOT et ne comportent pas de différences substantielles de nature à remettre en question les objectifs et orientations arrêtés dans le SCOT.*



*Jean-Paul Billès*

Président du Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon, Maire de Pézilla-la-Rivière.



# Le Document d'Orientations et d'Objectifs : mode d'emploi

Volet réglementaire opposable du schéma, il détermine les conditions permettant d'atteindre les orientations définies par le PADD (projet politique des élus), en posant les principes d'aménagement et les modalités d'application pour les documents d'urbanisme locaux qui doivent être compatibles avec lui. Il décline trois grandes parties correspondant aux trois ambitions stratégiques et prenant en compte les deux orientations transversales du PADD.



**PRÉSERVER ET PROMOUVOIR** la qualité de vie et l'identité catalane et méditerranéenne  
... une ambition transversale

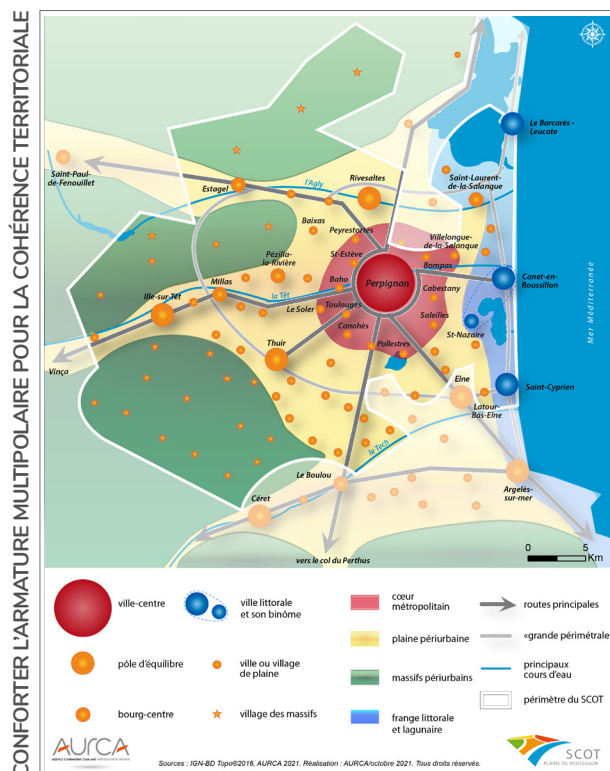
**S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE** pour développer la résilience et réduire la vulnérabilité  
... un impératif global

## Ambition A ● Accueillir et valoriser, pour assurer un développement cohérent et maîtrisé

Cette ambition a pour objectif de déterminer les grands équilibres d'organisation de l'espace reposant sur une armature urbaine multipolaire, de lutter contre l'étalement urbain en visant la reconquête des cœurs de villes et de villages, de développer et d'adapter l'offre en logements, de structurer un réseau de déplacements multimodal à l'échelle de la plaine du Roussillon, et de préserver/valoriser le socle paysager et le patrimoine catalan.

Cela se traduit par exemple par :

- L'accueil à échéance 15 ans de 35 500 nouveaux habitants (croissance de 0.7% /an en moyenne)
- Un besoin de 34 500 nouveaux logements (pour les nouveaux habitants et les populations en place) à réaliser, pour 30% en renouvellement urbain, et sur une densité moyenne de 33 à 35 logements/ha
- La réalisation de logements diversifiés et socialement accessibles
- La maîtrise des phénomènes de périurbanisation et la limitation de la consommation d'espaces
- La préservation et le développement du tissu commercial de proximité
- Le maintien de l'activité au cœur des villes et villages
- La rationalisation des déplacements pour viser une mobilité plus durable...



## Ambition B ● S'ouvrir et rayonner, pour conforter les synergies et amplifier l'efficacité économique

Cette ambition repose sur la mise en œuvre d'une stratégie économique durable, le renforcement de l'agriculture méditerranéenne, le renouvellement de l'offre touristique, le développement de l'écologistique et une meilleure planification de l'accueil et du développement de l'activité économique.

Cela entend notamment :

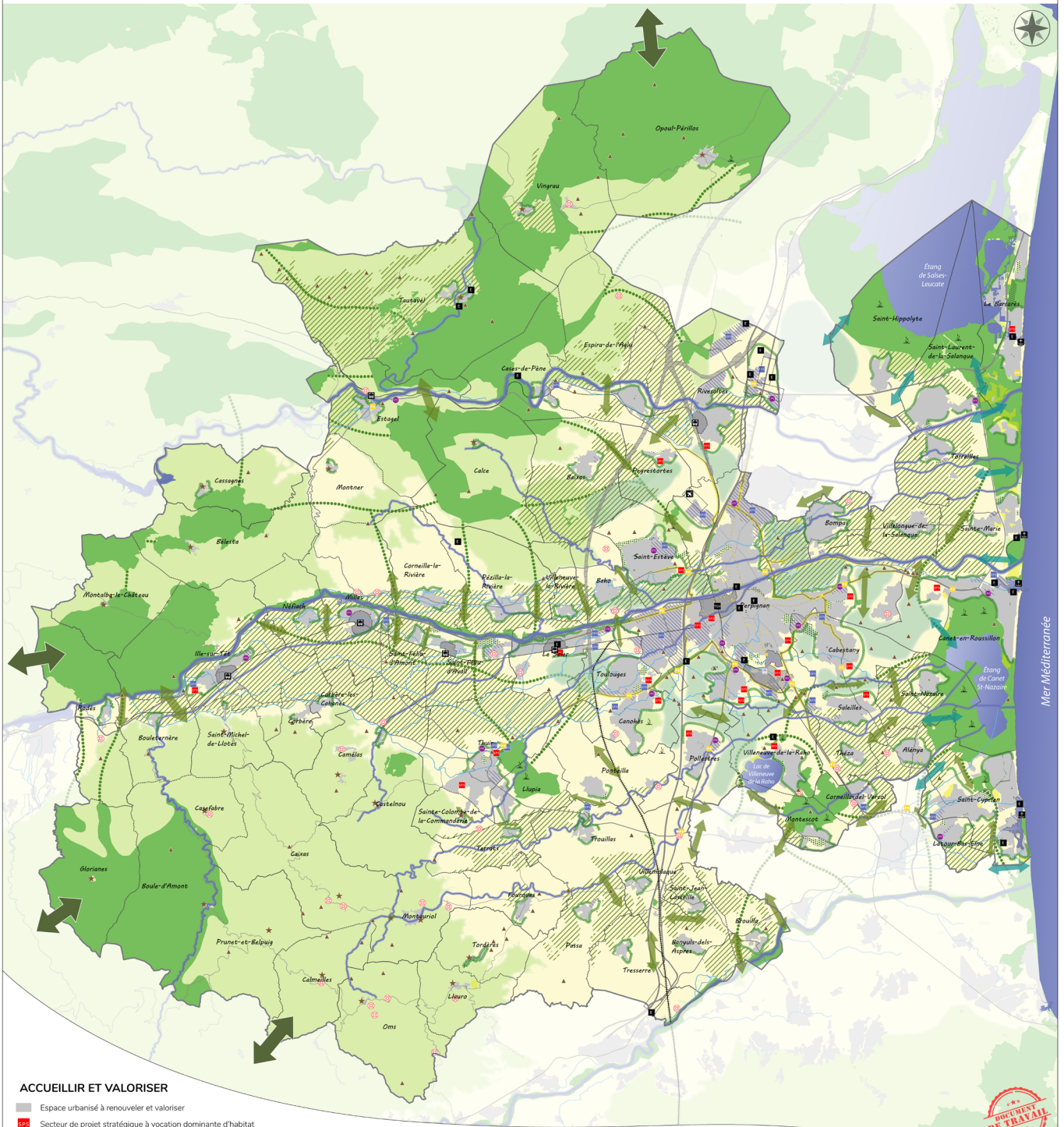
- L'amélioration de l'accessibilité globale du territoire
- Le renforcement de l'offre en grands équipements
- La définition d'objectifs économes de consommation d'espaces (-50% à échéance 10 ans) afin de préserver le foncier agricole et les espaces naturels
- La mise en œuvre de synergies entre les espaces touristiques
- La rationalisation de la consommation d'espaces à vocation économique
- Le développement d'une offre attractive pour l'accueil d'activités

## Ambition C ● Préserver et s'adapter, pour intégrer et anticiper les nouveaux enjeux environnementaux

Cette ambition regroupe les orientations en matière de transition écologique, de prise en compte des risques, de gestion et de préservation des ressources en eau, de valorisation de l'armature verte et bleue, et d'évitement des pollutions et nuisances.

Cela implique par exemple :

- Un développement urbain plus économe en énergie avec un développement et un encadrement de la production d'énergies renouvelables
- Un renforcement de la prise en compte des risques dans l'aménagement
- La limitation de l'imperméabilisation des sols dans les nouvelles opérations urbaines
- La préservation de la ressource en eau par le conditionnement des ouvertures à l'urbanisation à la suffisance de la ressource en eau en quantité et qualité
- Le renforcement de la gestion des eaux usées et la protection des milieux aquatiques et humides
- La préservation et la valorisation d'une armature verte et bleue
- La promotion de la nature en ville avec le renforcement dans les milieux urbains de la place du végétal et de l'eau
- La limitation des pollutions et nuisances de toute sorte



### ACCUEILLIR ET VALORISER

- Espace urbanisé à renouveler et valoriser
- Secteur de projet stratégique à vocation dominante d'habitat
- Secteur urbain stratégique aux abords des gares à structurer et valoriser
- Frange urbaine et rurale à qualifier
- Secteur d'étalement urbain diffus à maîtriser
- Secteur périphérique d'implantation commerciale à maîtriser et renouveler
- Coupure verte à préserver entre les villes et villages
- Coupure littorale à préserver
- Espace à vocation agri-paysagère à valoriser
- Patrimoine bâti rural à sauvegarder et valoriser
- Développement rural de qualité à promouvoir
- Entrée de territoire à qualifier ou requalifier
- Gare ou halte ferroviaire à promouvoir
- Gare ou halte ferroviaire à créer
- Réseau de pôles d'échanges multimodaux à structurer
- Transports collectifs en cœur d'agglomération à prioriser
- Corridors multimodaux d'accès au cœur d'agglomération à concevoir

### Hierarchie du réseau viaire à mettre en œuvre

- Voie de transit majeur
- Voie de liaison interurbaine principale
- Voie structurante et de massif

### S'OUVRIR ET RAYONNER

- Aéroport à développer
- Port de plaisance à conforter
- Gare TGV à valoriser
- Projet d'Intérêt Général ligne nouvelle Montpellier-Perpignan à réaliser
- Grand équipement à soutenir
- Secteur de projet stratégique à vocation dominante d'économie
- Zones d'activités économiques existantes
- Zone d'hébergement touristique de plein air à maîtriser et qualifier
- Espace agricole à fort potentiel à protéger en priorité

### Éléments de fond de carte

- Ligne à Grande Vitesse mixte
- Voie ferrée

### PRÉSERVER ET S'ADAPTER

- Cœur de nature à protéger
- Zone humide à délimiter finement
- Autres milieux d'intérêt écologique à préserver
- Surface en eau à protéger
- Principale continuité hydrographique à préserver ou restaurer
- Principaux corridors écologiques
- Grande continuité entre territoires voisins
- Nature ordinaire à préserver (espace à vocation agricole et naturelle)
- Espace de nature en ville à créer ou préserver

### Éléments de fond de carte

- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Canal d'irrigation

- Périmètre du SCOT Plaine du Roussillon
- Limite communale

0 2,5 5 km

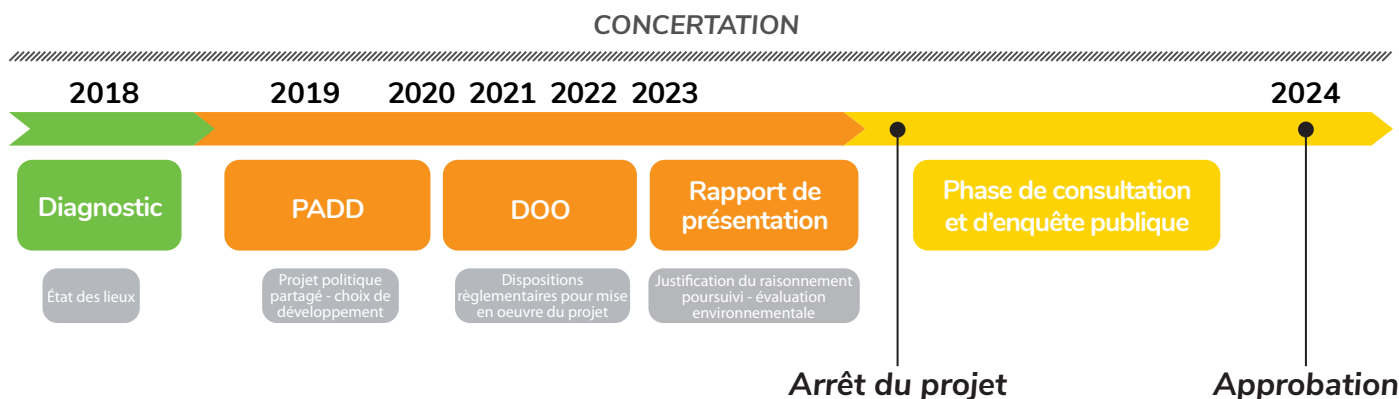
1:55 000 au format A0

Source : IGN BD Topo®2021, AURCA 2023.  
Réalisation : AURCA / Mars 2023. Tous droits réservés.



# Les grandes étapes de la révision du SCOT

La procédure de révision d'un SCOT diffère de celle de l'élaboration. Les travaux en cours sur le schéma s'appuient sur les fondements du SCOT en vigueur. Ils sont essentiellement focalisés sur les points à faire évoluer ou à compléter du schéma. L'objectif est d'arrêter le document en juin 2023 pour le soumettre ensuite à l'avis des personnes publiques associées et à l'enquête publique, puis de l'approuver au début de l'année 2024.



## Où s'informer et comment participer ?

- **Télécharger les études, documents et autres informations** afférents à la révision du SCOT sur le site internet du Syndicat mixte, et disponibles au siège du Syndicat et des EPCI du périmètre.
- **S'exprimer sur les registres de concertation** disponibles au siège des EPCI du périmètre et du Syndicat mixte, ou écrire à l'adresse mail de ce dernier,
- **Participer et intervenir lors des réunions publiques** prévues sur le territoire.

Exprimez-vous !

## RÉUNIONS PUBLIQUES

### RÉVISION DU SCOT PRÉSENTATION DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

**Mardi 9 mai 2023 de 18h à 20h**

Salle des Libertés (3 rue Bartissol), PERPIGNAN

**Vendredi 12 mai 2023 de 18h à 20h**

Salle Léon Jean Grégory (Avenue du Dr Ecoiffier), THUIR

**Lundi 15 mai 2023 de 18h à 20h**

Salle des Fêtes (place de la République), ILLE-SUR-TÊT

**Mercredi 17 mai 2023 de 18h à 20h**

Caves Ecoiffier - Salle Oms (Avenue Jean-Jaurès), ALÉNYA



**CONCERTATION AVEC LE PUBLIC**

